

ENTREPRISES

LA
PRESSE

Mise en vente de la Banque Laurentienne

Les patrons ne partiront pas les mains vides



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

Succursale de la Banque Laurentienne au centre-ville de Montréal

Les hauts dirigeants de la Banque Laurentienne ne se retrouveront pas les mains vides si l'institution financière est vendue : ils se partageront 13 millions en indemnités de départ si on les remercie à la suite d'une transaction.

Mis à jour le 15 juillet



JULIEN ARSENAULT
LA PRESSE



À elle seule, la présidente et cheffe de la direction Rania Llewellyn, en poste depuis moins de trois ans, aura droit à près de 6 millions. Ces détails figurent dans la plus récente circulaire de sollicitation du prêteur québécois envoyée à ses actionnaires.

Les calculs ont été effectués en date du 31 octobre dernier. Les sommes pourraient être plus élevées en fonction du prix qui serait offert pour chaque action de la Laurentienne advenant la conclusion d'une entente – ce qui n'est pas une certitude à l'heure actuelle. Ce mécanisme prévoyant des indemnités de départ en cas de cessation d'emploi dans le cas d'un changement de contrôle est monnaie courante au sein des sociétés cotées en Bourse. Il permet d'offrir une certaine protection aux patrons dans l'éventualité où une offre hostile ou non sollicitée mènerait à une perte d'emploi.

L'exemple de la Laurentienne, qui a elle-même pris la décision de se mettre en vente, témoigne cependant des effets indésirables de ces indemnités, estime François Dauphin, directeur de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP).

« Habituellement, les comités de rémunération ne songent pas à cette option [une vente], dit-il. C'est une erreur. On est souvent trop généreux. »

« C'est presque un incitatif à vendre dans certains cas. Il devrait y avoir une clause différente. Nous ne sommes pas dans un cas où [le processus] est involontaire. »

— François Dauphin, directeur de l'IGOPP

Professeure à l'École nationale d'administration publique, Marie-Soleil Tremblay est moins sévère. Dans le contexte actuel, la banque doit être en mesure de conserver ses employés clés malgré l'incertitude, affirme-t-elle.

« On veut s'assurer de conserver une stabilité en cas de vente ou d'acquisition, explique l'experte. On veut qu'il y ait un alignement pour les actionnaires. On pourrait ne rien donner à personne, mais est-ce que cela serait au bénéfice de l'organisation ? »

À vendre

La septième banque en importance du pays en matière d'actif a annoncé, mardi dernier, qu'elle examinait ses « options stratégiques ». Dans les faits, elle a plutôt retenu les services de JPMorgan Chase pour se trouver un acquéreur, selon nos informations.

Des approches ont même déjà été tentées, notamment auprès d'institutions financières québécoises.

En ce qui a trait à M^{me} Llewellyn, elle partirait avec l'équivalent de deux années de son salaire de base, soit 1,4 million. À cela s'ajouterait l'équivalent d'une prime annuelle de 1,4 million ainsi que d'un paiement de 2,8 millions pour ses options sur des actions. La gestionnaire recevrait aussi 355 000 \$ en dédommagement pour son régime de retraite et d'autres avantages sociaux qui n'ont pas été précisés. Cela s'ajoute au traitement que la banque lui a offert au moment de son embauche. M^{me} Llewellyn avait eu droit à une prime à l'embauche de 700 000 \$ ainsi qu'à 2,3 millions en options et attributions sur des actions.

Indemnités à la Banque Laurentienne

Dirigeants	Indemnité (en dollars)
Rania Llewellyn (présidente)	5 952 474
Yvan Deschamps (direction financière)	1 512 537
William Mason (gestion des risques)	1 248 611
Kelsey Gunderson (marchés des capitaux)	2 335 672
Éric Provost (services aux entreprises)	1 778 506
Total	12 827 800

Il s'agit d'indemnités si les dirigeants perdent leur emploi après un changement de contrôle.

Source : Banque Laurentienne



Même si la Laurentienne a commencé à frapper à différentes portes, les analystes qui suivent les activités du secteur financier se demandent qui, parmi les six grandes banques canadiennes, pourrait s'y intéresser. À *La Presse*, le professeur en stratégie à HEC Montréal Louis Hébert a déjà expliqué que les perspectives pour le siège social

montréalais de la Laurentienne n'étaient pas reluisantes si c'est un acteur canadien qui met la main sur la banque québécoise.

« Si c'est une acquisition de consolidation d'un acteur canadien, c'est certain que le siège social va disparaître, relatait le spécialiste des fusions et acquisitions. On voudra réaliser des économies d'échelle et amoindrir les coûts de gestion. »

Fondée en 1846, la Laurentienne exploitait 58 succursales à la fin de son dernier exercice financier (31 octobre dernier). Elle offre des prêts au Québec, dans le reste du Canada et aux États-Unis.

À la Bourse de Toronto, vendredi, l'action de la Banque Laurentienne a clôturé à 43,10 \$, en hausse de 69 cents, ou 1,7 %. Lundi, à la veille de l'annonce, le titre avec terminé à 33,53 \$.

EN SAVOIR PLUS

▪ **51 milliards**

Actif de la Laurentienne

SOURCE : BANQUE LAURENTIENNE